

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE NORD VAUDOIS

Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes,
Method, Montcherand, Orbe, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes,
Yverdon-les-Bains

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du 26 septembre 2018

En application de l'art. 112 de la Loi cantonale sur l'Exercice des Droits Politiques, le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des citoyennes et citoyens des Communes concernées, que celui-ci a :

- 1) Accepté à l'unanimité le règlement fixant les frais d'interventions et prestations de la Police Nord vaudois.**

- 2) Accepté à l'unanimité le budget 2019 amendé, présenté par l'extrait du Compte 611.**

Ces objets peuvent être porteurs d'un référendum dans les 10 jours qui suivent la présente publication, dans les formes prescrites aux articles 108 – 110 et 114 de la LEDP – RSV 160.01. Les électeurs peuvent obtenir les préavis ainsi que les textes de ces décisions sur le site internet de la Police Nord vaudois.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois.

Le Président
Stéphane Baudat

La Secrétaire
Marie-Louise Miéville